



Bulletin d'Informations Municipales

Bulletin d'Informations de la Municipalité de Bize-Minervois
Responsable de la publication : Alain Fabre - Téléphone Mairie : 04 68 46 10 29

N° 76
JANVIER 2009

ALLOCUTION DU MAIRE LORS DE LA CÉRÉMONIE DES VOEUX 2009

Merci d'avoir répondu aussi nombreux à l'invitation du Conseil Municipal pour cette désormais traditionnelle cérémonie des vœux.

Comme vous avez pu le constater en visionnant la projection, les réalisations de l'année 2008 résultent plus du programme de l'ancien Conseil municipal que du nouveau. L'installation de la nouvelle équipe a été un peu plus longue à mettre en place, car j'ai été personnellement assez perturbé par différents problèmes de santé, familiaux et personnels, qui ne m'ont pas permis d'impulser immédiatement de l'opérationnel.

Ces deux premiers mois de l'année verront la concrétisation de toutes nos réunions, en vue de positionner les équipes municipales. De plus, vous n'êtes pas sans savoir que j'ai été élu président de la Communauté de communes et que, là aussi, la tâche est importante.

Cela fait plusieurs années que je vous dis ou écris que l'administration territoriale de la France va considérablement évoluer sous les influences respectives des gouvernements français et de l'Europe.

Aujourd'hui, même si l'on n'a pas les textes définitifs, on voit à peu près vers quoi on se dirige. L'actuel mille feuilles administratif: Commune / Communauté de communes / Pays / Conseil général / Conseil régional / État / Europe, va être réduit.

Le couple Commune / Communauté de communes va être installé, de même que le couple Département / Région, et cela d'ici un an environ.

Est-ce à dire que la Commune va disparaître ? A mon avis, non. Nous allons plutôt vers une fusion des compétences, ce qui permettra à l'administré de mieux s'y retrouver.

De toutes les façons, en ce qui concerne les

Communes, en droit et dans les faits, c'est déjà le cas.

L'aide sociale, la voirie, l'eau et l'assainissement, le développement économique, les déchets ménagers, les politiques enfance et jeunesse, et demain, l'électrification rurale, les gestions des équipements sportifs collectifs, le tourisme... sont et seront exercées par la Communauté de communes ou des Syndicats. Les Pays vont disparaître et l'on prépare donc des regroupements intercommunaux plus larges, dont les axes principaux s'établiront autour des agglomérations importantes, à savoir Narbonne pour ce qui nous concerne.

Cette évolution, nous devons nous y préparer pour ne pas la subir. C'est pour cela qu'il était important de remettre en ordre de marche la Communauté de communes, c'est-à-dire de lui donner un sens politique.

C'est chose faite. Un projet d'aménagement du territoire a été élaboré, de nouveaux statuts ont été votés et seront entérinés par le préfet fin février 2009.

Nous avons institué la «Taxe Professionnelle Unique» sur l'ensemble du territoire, ce qui va sceller ce pacte territorial dans ses aspects fiscaux, supprimer la compétitivité entre communes et surtout permettre une égalité de traitement fiscal de tous les contribuables du territoire communautaire.

Cela ne se fera pas sur le dos des contribuables, ni sur celui des Communes. Personne n'y perdra à terme.

Nous avons aussi concentré un maximum de compétences dans la Communauté de communes, afin qu'elles soient moins éparpillées dans différents syndicats de communes qui coûtent en fonctionnement.

Bize, Ginestas, Mailhac, Paraza, Pouzols, St-Nazaire, Ste-Valière et Ventenac ont déli-

béré majoritairement pour cela. Argeliers, Mi-repeisset et Sallèles ont désigné leurs délégués pour venir siéger à la Communauté de communes. Nul doute que St-Marcel le fera après les nouvelles élections municipales.

C'est ainsi qu'en bon ordre et tous ensemble, nous pourrons dès 2009 enclencher des réunions de travail aussi bien en direction des autres Communautés de communes du Minervois, qu'avec la Communauté d'agglomération de la narbonnaise.

Notre équipe municipale s'est beaucoup investie dans ce chantier de réformes, car l'avenir de notre commune passe par là, et même si l'on n'est pas tout à fait d'accord, les pressions budgétaires et financières mises en place par les différents financeurs, nous y obligent.

Vous l'avez compris, 2009 sera une année charnière, déterminante pour notre avenir, et qui se déroulera dans un contexte économique et international des plus difficile.

Il est normal que Bize soit un des acteurs essentiels de cette dynamique. La situation géographique de notre commune et son rayonnement dans l'histoire de ce territoire, font d'elle un partenaire primordial. Vous l'avez tous compris à travers ces quelques phrases, dans l'avenir les décisions importantes pour notre commune et pour la vie de ses habitants se décideront ailleurs encore plus qu'aujourd'hui.

Le Conseil municipal a décidé d'être un acteur de cette orientation. Nos fonctions d'élus vont être bouleversées. Que contiendra demain le mandat d'un maire ? La perte du pouvoir n'est pas grave, ce qui le serait, c'est que les décisions prises aillent à l'encontre des attentes et des besoins des habitants de notre commune. Je peux vous assurer que c'est bien là que se trouve le véritable enjeu. Le Conseil municipal en est unanimement convaincu. Chaque élu, chaque membre du personnel est mobilisé, chacun à son poste. Certains auprès de vous chaque jour, les autres dans les diverses instances et structures intercommunales.

Tout le monde oeuvre dans le même sens pour le même objectif.

Préserver notre qualité de vie, notre authenticité, notre sens inégalé de la solidarité et notre convivialité.

Je suis heureux d'être Bizois, je suis heureux d'être à la tête de cette équipe municipale, mais avant tout, je suis fier de vous toutes et de vous tous, qui vous investissez autant dans les associations pour qu'à Bize, ça soit toujours comme... à Bize. C'est inexplicable, c'est génétique!

Que 2009 nous permette de nous retrouver tous ensemble en janvier 2010, en bonne santé. C'est le plus grand des trésors.

Vive Bize !

Alain FABRE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans sa séance du 11 décembre 2008, le Conseil Municipal a pris les principales décisions suivantes :

◆ **Institution d'une Zone d'Aménagement Différée (ZAD)** sur un champ de 70 ares situé dans le prolongement du vieux cimetière en vue de créer éventuellement une réserve foncière pour l'extension du cimetière. Le fait qu'une parcelle soit incluse dans une ZAD a pour effet d'instituer un droit de préemption que la commune peut éventuellement exercer en cas de cession.

◆ **Nomination d'un «Correspondant défense»**. En application des directives du Ministère de la Défense, Raymond Vié, adjoint au maire, a été désigné Correspondant défense pour la commune.

◆ **Attribution d'une indemnité de conseil au percepteur** : Il s'agit d'une indemnité de conseil attribuée en général aux percepteurs par les communes. Elle est de l'ordre de 550 euros brut par an pour notre commune.

◆ **Adoption d'une motion demandant le maintien des bureaux de Poste en milieu rural.**

Dans sa séance du 22 décembre 2008, le Conseil Municipal a pris les principales décisions suivantes :

◆ **Demandes de subventions pour aménager une salle d'évolution au 1^{er} étage du bâtiment des écoles** : le projet concerne l'aile du bâtiment côté cantine scolaire. Il consiste à aménager une salle d'évolution de 125 m² et deux vestiaires accessibles par un escalier extérieur donnant sur la cour nord. En dehors des heures de classe, cette salle pourra être utilisée par des associations. Le coût de l'opération a été chiffré à 153 000 euros hors taxes. Le Conseil régional a déjà attribué une subvention de 20%. Des subventions de 20% chacune sont demandées au Conseil général et à l'État. Si ces subventions sont obtenues, il restera, en principe, 40% à la charge de la commune, soit 61 000 euros.

◆ **Demandes de subventions pour la création d'une voie structurante reliant le quartier Fontfresque / Le Théron à la route de Mailhac via le lotissement les Hauts de Cesse** : Cet aménagement prévu depuis une vingtaine d'années, estimé à 500 000 euros hors taxes, comporterait une chaussée de 6 mètres environ de large, un trottoir de 1,5 mètre et le réaménagement du site du pont de Fontfresque.

Les travaux répartis en plusieurs tranches pourraient être réalisés sur la période 2010-2012.

Des subventions de chacune 20% du montant estimé des travaux sont demandées au Conseil général et à l'État. Il resterait 60%, soit 300 000 euros, à la charge de la commune.

◆ **Création d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe** : Ce poste sera occupé par Patrick Trilles qui était déjà affecté aux services techniques avec un contrat à durée déterminée.

◆ **Impasse des Puits** : Marie-Jeanne Cambon cède à la commune, pour incorporation dans le domaine public, la moitié de la largeur de l'impasse lui appartenant au droit de son jardin.

◆ **Dénomination d'une rue** : la rue du lotissement les Hauts de Cesse s'appellera désormais rue René Houilleux. Du nom d'un cordonnier (né en 1879, mort en 1970) qui a exercé avec philanthropie son activité pendant une soixantaine d'années dans une échoppe en bois, rue de l'Hôtel de Ville. René Houilleux, bien connu pour sa générosité et sa simplicité ainsi que sa participation aux festivités locales, a également été conseiller municipal pendant de nombreuses années. J.L. Caman, entre autres, a largement évoqué la vie de René le cordonnier dans le «Petit Bizois».

Dans sa séance du 21 janvier 2009, le Conseil

Municipal a pris les principales décisions suivantes :

◆ **Désignation de délégués supplémentaires à la Communauté de communes** : le nouveau recensement de la population octroie un délégué titulaire de plus (et donc également un suppléant de plus) à la commune de Bize en fonction de sa population. Patrick Resplandy qui était délégué suppléant est élu titulaire, Daniel Lafon et Pascal Déjeans sont élus délégués suppléants. Les délégués titulaires de la commune sont désormais : A. Fabre, L. Faure, V. Fernandez et P. Resplandy ; les suppléants : R. Vié, J. Poincet, P. Déjeans

et D. Lafon.

◆ **Choix du régime juridique des arbres (surtout des platanes) aux traversées du village par les routes départementales** : la commune conserve la propriété, l'entretien et le renouvellement des arbres. Une autre possibilité était de transférer ces compétences au Conseil général, mais dans ce cas, celui-ci aurait pu procéder à l'abattage des arbres sans l'autorisation de la commune.

◆ **Création d'un poste d'Adjoint technique territorial de 2^e classe** : Suite à une mutation liée au transfert des compétences eau et assainissement, il a été décidé de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2^e classe. Tenant compte des demandes d'agents souhaitant changer de service, le poste créé concerne une affectation à temps non complet à l'entretien des locaux municipaux.

◆ **Indemnités des élus** : Notre commune dépassant les 1000 habitants, le Conseil municipal a dû délibérer sur les nouvelles indemnités des élus. Compte tenu des difficultés actuelles, les montants ont été limités et reportés auprès de ceux exerçant des délégations intercommunales et communales :

- Maire, Alain Fabre : 31% de l'indice 1015,
- 1^{er} et 2^e adjoints, Lydie Faure et Raymond Vié : 10% de l'indice,
- 3^e et 4^e adjoints, Pascal Déjeans et Daniel Lafon : 14% de l'indice,
- Patrick Resplandy (délégations à la Régie des eaux et à la réglementation de sécurité) : 6%,
- Daniel Le Dantec (communication), Jacqueline Poincet (affaires sociales) et David Bandinelli (syndicat de voirie) 2%.

◆ **Protestation contre la suppression des gardes des médecins sur le secteur de Bize** : depuis le 1^{er} janvier 2009, il n'y a plus de médecin de garde sur le secteur. Les malades qui ont besoin de consulter un médecin doivent se rendre à la Maison Médicale de Narbonne. En outre, dans l'avenir, la commune de Bize pourrait éventuellement être rattachée à une future Maison Médicale de Lézignan, ce qui serait pire en raison des liaisons routières moins favorables. Le Maire est mandaté afin d'entreprendre toute action contre ces mesures pénalisant la population rurale.

ÉTAT CIVIL 2008

NAISSANCES

Angélique et Katline MANCONI, le 28 janvier
de Philippe MANCONI et Magalie DONA,
demeurant place de l'Église

Hailie VOLLE, le 26 février
de Florent VOLLE et Virginie PELLETIER,
demeurant rue Vendemiaire

Julia BARDIN, le 16 avril
de Michael BILLAUT et Delphine BARDIN,
demeurant route de Mailhac

Vanina TABURET, le 30 mai
de Sébastien TABURET et Noëlle SALAS,
demeurant rue de la Foulerie

Thomas GIL, le 16 juillet
de Pierre GIL et Sonia MIQUEL,
demeurant lotissement Les Hauts de Fontfresque

Lorik GALLAND, le 17 août
de Lionel GALLAND et Elsa DIDIER,
demeurant rue d'En Bedos

Emmanuel ASSIÉ, le 28 août
de Jérémy ASSIÉ et Magali MARTIN,
demeurant La Bouillette

Thylane CATHALA, le 16 septembre
de Daniel CATHALA et Linda CATTIAUX,
demeurant route d'Agel

Romain OURLIAC-TURCHETTO, le 23 octobre
de Éric OURLIAC et Valérie TURCHETTO,
demeurant rue des Mouleyres

Noémie TEBABI-MOULIN, le 3 décembre
de Patrice TEBABI et Laura MOULIN,
demeurant rue des Châteaux

Marilou PERUT, le 24 décembre
de Vincent PERUT et Vanessa FONTALBA,
demeurant rue Just Aigo

MARIAGES

Loïk ROC et Sauria BELHABCHI, le 7 juin

Franck NOGENT et Karine CHENUT, le 8 août

DÉCÈS

André VAIROLLATO, le 22 janvier

Jean MATHIEU, le 1^{er} juin

Josette FORT, le 17 juillet

Georges MARTY, le 2 septembre

Robert GRAELLS, le 9 septembre

Guy CORNUS, le 19 septembre

Émile-André TRILLES, le 10 octobre

Adrien CHABBERT, le 14 octobre

Henri PRADAL, le 9 décembre

Juliette GELIS, veuve CALAS, le 10 décembre

DIMANCHE 22 FÉVRIER REPAS DE SOLIDARITÉ AU PROFIT DE NOS BOULANGERS

Tout le monde est au courant de l'incendie qui a détruit l'outil de travail de nos amis boulangers, Mme et M. Manconi.

Les restaurateurs de Bize et de Cabezac, avec l'appui du CCAS, des producteurs de vins, de fromages, d'olives et avec le concours de «La Calendretta», organisent un repas le dimanche 22 février à midi à la salle des Fêtes.

Après les recettes des tombolas tirées dans plusieurs commerces, à l'initiative des commerçants, le versement de l'intégralité de la recette de ce repas de solidarité constituera un signe fort de l'attachement des Bizois à leur boulangerie.

Prix du repas : 15 euros.

Inscriptions et paiement à la mairie, avant le mardi 17 février midi.

Au Menu de ce repas :

Apéritif

Soupe de courge au lard

Canard aux olives

Gratin dauphinois et légumes de saison

Fromage de chèvre

Fondant au chocolat

Café

Un bilan de cette action sera fait début mars et communiqué dans le Bulletin d'Informations Municipales

PRIME CONTRE LE DÉVELOPPEMENT DES FRICHES AGRICOLES

La Chambre d'Agriculture communique qu'il est possible de percevoir une subvention de 216 euros par hectare pour éviter le développement des friches sur les parcelles, plantées en vignes, arrachées après le 15 mai 2008.

Une fiche d'information plus complète peut être obtenue à la mairie.